

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

DELIBERATION N° 2011-04

Séance du 17 Février 2011

DATE DE LA CONVOCATION
3 Février 2011

DATE D'AFFICHAGE

NOMBRE DE DELEGUES
25

OBJET
**Définition des modalités
de concertation**

Syndicat Mixte du SCoT du Gard Rhodanien

L'an deux mille onze,
Le dix-sept février à dix-huit heures

Le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de CODOLET, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Marc JORDA, Président du Syndicat Mixte

ETAIENT PRESENTS :

MM. Jean-Pierre CHARRE, Bernard CHARMASSON, Serge BOISSIN, Florent GANDI, Joëlle CHAMPETIER, Jean-Yves CHAPELET, Monique GRAZIANO BAYLE, Serge VERDIER, Jean-Marie BIALLET, Jean-Marc JORDA, Patrick DOUHAIZENET, Didier BONNEAUD, Eric ROKITA, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Gérard ESTELLE, Michel COULLOMB, Yolande VIGNAL, Martial BONNEFOND, Georges GUILBERT, Alexandre PISSAS, Marc ANGELI, Maria SEUBE, Michel MERIC, Pierre BENEFICE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

MM. Christian BONNET, Catherine EYSSERIC, Olivier JOUVE, Christophe SERRE,

ETAIENT REMPLACES :

MM. Louis CHINIEU, Patrice PRAT, Jean-Paul ARINGHIERI,

PROCURATIONS :

MM. Christian BONNET à Monsieur Jean-Marc JORDA

M. Marc ANGELI a été élu secrétaire de séance

Vu les articles L300-2 et L122-4 du Code de l'urbanisme, toute élaboration ou révision d'un Schéma de cohérence territoriale nécessite au préalable de délibérer sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées telles que les organismes professionnels et les représentants de la profession agricole.

Le Bureau expose :

Le Président a pour mission de présenter le bilan de la concertation avant que le projet définitif de SCoT ne soit arrêté et tenu à disposition du public.

1. Création d'un site internet intitulé

C'est l'outil clé de la concertation, le site est le premier moyen pour se tenir informé de manière continue sur la démarche de SCoT, l'actualité du Syndicat Mixte ainsi que l'accès en ligne des différents éléments bibliographiques et cartographiques produits. Le nom www.scotgardrhodanien.fr a été proposé.

2. Réalisation d'une plaquette de présentation du SCoT

Cette plaquette permettra de présenter les missions et la démarche du SCoT. Elle sera mise à disposition sous forme papier dans chaque commune. Cette plaquette est la plaquette distribuée lors du dernier conseil syndical avec les erreurs corrigées.

3. Bulletin d'information « SCoT info »

Cette lettre d'information du SCoT sera produite en moyenne 2 fois par an et sera mise à disposition des communes et communauté de communes pour une diffusion plus large. Pour la population, le document sera téléchargeable sur le site internet et pourra être envoyé aux personnes qui en font la demande.

4. Séminaire annuel

Une fois par an, un séminaire sera organisé avec les personnes publiques associées et consultées ainsi que toutes personnes invitées par les communes et communauté de communes. Durant cette journée, des ateliers et des présentations du travail effectué auront lieu.

5. Réunion publique

Une réunion d'information et de débat public dans chaque communauté de communes sera organisée à chaque étape clé du projet avec la population.

6. Registre de recueil pour la population

Un registre sera placé au siège de chaque mairie afin que la population puisse émettre des questions et des observations sur le projet de SCoT. Ce registre sera récupéré tous les 6 mois par les services techniques afin de les prendre en compte et de répondre aux questions et observations du mieux possible.

7. Exposition itinérante « Le SCoT et vous »

Une exposition est organisée pour informer la population sur l'évolution du SCoT et fournir des éléments de débat. L'exposition sera consacrée au diagnostic du territoire, puis présentera les différents scénarii envisageables, enfin c'est le scénario retenu qui fera l'objet d'une présentation détaillée.

Cette exposition prendra la forme de panneaux, à raison de :

- 1 jeu de panneau pour affichage permanent au siège du SCoT
- 1 jeu de panneau confié à chaque intercommunalité pour des expositions temporaires dans chaque commune

8. Randonnée « Le SCoT »

Dans le même temps que l'exposition itinérante, le SGR organisera les Rando SCoT, auxquelles tout habitant du territoire pourra participer pour prendre connaissance sur le terrain des éléments de diagnostic ou de projet, qu'il retrouvera ensuite dans l'exposition.

9. Groupe de citoyens « Le SCoT »

Organe consultatif formé de volontaires bénévoles assistés d'un animateur extérieur qui a accès à la phase préparatoire afin de fabriquer de façon consensuelle un avis alternatif.

Ouï l'exposé de M. Jean-Yves CHAPELET, rapporteur

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu :

- **ADOPTE** les modalités de la concertation présentées pour la durée d'élaboration du SCoT du Gard Rhodanien.

Vote du Conseil : POUR : 25
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

2011.46
JPC

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical

Formalités de publicité effectuées le

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 18 février 2011

Pour copie certifiée conforme au registre

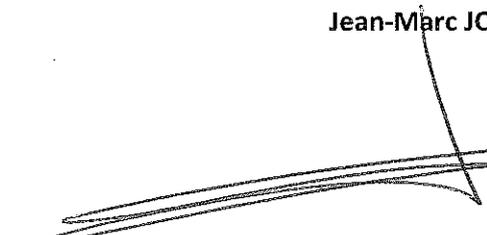
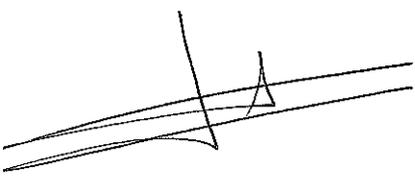
Le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Gard Rhodanien certifie le caractère exécutoire de la présente décision compte tenu :
de la transmission en Préfecture le 23 février 2011
et de la notification le

Le Président,

Le Président,

Jean-Marc JORDA

Jean-Marc JORDA



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
23 FEV. 2011
Bureau du Courrier